

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Fanie-Claude Dumont**

<https://www.cadre21.org/membres/e3696732b50a9f080406285c>

Date d'obtention : 2026-03-09 18:21:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime. Les rassurer.
2. Évaluer l'incident: remplir la grille d'évaluation pour déterminer l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue. Questionner sans jugement
3. Vérifier l'information: parler avec chacune des personnes impliquées individuellement. Nommer l'importance de rétablir la vie privée en demandant de ne pas propager la situation.
4. Parler au jeune instigateur: en protégeant l'identité des personnes signalantes. Déterminer si acte impulsif ou malveillant. Confisquer le téléphone le cas échéant et communiquer avec le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- confisquer les téléphones et interpellé le service de police si situation où il y a une infraction criminelle (voir annexe dispositions) et appliquer les politiques de l'établissement si ce n'est pas le cas.
- on ne peut pas intervenir à la demande d'un parent ou du service de police (nous ne sommes pas mandataires)
- on ne répond pas aux médias, on réfère au service des communications
- il est important de faire la grille d'évaluation, ça nous permet d'avoir toutes les informations nécessaires pour mieux se positionner si l'acte est impulsif ou malveillant.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

- Étape 1: accueillir le jeune dans son erreur de jugement et les répercussions que cela puisse engendrer si l'image intime est partagée à grande échelle.
- Étape 2: rencontrer tous les jeunes lorsque c'est une image partagée à grande échelle
- intervention si le jeune refuse de remettre le cellulaire (on appelle la police, mais le temps qu'ils arrivent, si le jeune quitte l'établissement...)
- Avoir l'impression de ne pas collaborer avec les policiers s'ils demandent de rencontrer des jeunes, mais ça ne devrait pas trop arriver puisqu'ils savent que ce n'est pas notre rôle... Même chose avec les parents.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

